



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



AVIS PUBLIC
TAXES SCOLAIRES – RAPPEL 2^e VERSEMENT

Le 5 août 2015, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a expédié le compte de taxes scolaires 2015-2016 couvrant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le contribuable dont le compte de taxes scolaires est égal ou supérieur à 300 \$ peut effectuer 2 versements égaux, le 2^e versement devenant exigible le 121^e jour suivant la date d'expédition du compte.

La présente vous rappelle que ce 2^e versement sera dû le 4 décembre 2015.

Nous vous recommandons d'utiliser les options de paiements suivantes :

- Par voie électronique de votre institution financière (Internet ou téléphone);
- Directement auprès de votre institution financière;
- Par la poste, en utilisant l'enveloppe-réponse jointe au compte.

Donné à Montmagny, ce 1^{er} jour de décembre 2015.

La secrétaire générale,
Caroline Isabelle